

Plan Normandie Bâtiments Durables – zoom sur le Chèque éco-énergie



La Région Normandie va consacrer 100 millions d'euros pour le Plan Normandie Bâtiments Durables qui générera 700 millions d'euros de chiffre d'affaires pour les entreprises locales du secteur. L'objectif de ce Plan est simple : faire en sorte que, sur les 2 millions de logements normands, un maximum puisse bénéficier d'une performance énergétique optimale. Dans ce plan s'inscrit un nouveau Chèque éco-énergie Normandie qui a vocation à accompagner les normands dans toutes les phases de leur projet de rénovation, de l'audit jusqu'aux travaux.

Le chèque éco-énergie normand, c'est deux dispositifs :

- 1. Un chèque « Audit » de 800 € pour faire le bilan de l'habitation pour tout** propriétaire de maison individuelle de plus de 15 ans située en Normandie. Il a vocation à aider à élaborer un projet d'économies d'énergie et à définir les travaux nécessaires. Le montant de l'aide s'élève à 800 € qui seront déduits de la facture du cabinet d'audit qui réalisera le bilan énergétique de l'habitation. Le propriétaire bénéficiaire s'engage à réaliser ensuite des travaux de rénovation énergétique (sans obligation de montant).
- 2. Un chèque Travaux de 2 500 € à 9 200 €** pour les propriétaires (sous conditions de ressources) et les propriétaires bailleurs (sous conventionnement ANAH) de maison individuelle de plus de 15 ans située en Normandie. Il aide à financer les travaux d'efficacité énergétique. Le montant de l'aide est le suivant :
 - 2 500 € à 4 000 € pour des travaux compatibles avec le niveau bâtiment basse consommation (BBC)
 - 9 200 € si vos travaux conduisent au niveau bâtiment basse consommation (BBC)

Un réseau de professionnels pour accompagner votre projet de rénovation

A travers ce dispositif, la Région souhaite augmenter le nombre de logements rénovés et, plus particulièrement, favoriser les rénovations globales visant le niveau « Bâtiment Basse Consommation » (BBC). Dans cet objectif, elle accompagne non seulement les particuliers dans le montage et le financement de leurs projets de rénovation, mais également les professionnels du secteur. La Région assure ainsi l'animation et la structuration du réseau des acteurs régionaux de la rénovation, regroupés en trois pôles de compétences, le but est notamment d'éviter les pathologies, faire comprendre le rôle de la ventilation et de l'étanchéité à l'air, ainsi que le rôle et les techniques d'autocontrôle aux entreprises.



Concrètement les clients d'une entreprise peuvent bénéficier du Chèque éco-énergie Normandie « Audit énergétique et Scénarios » ou/et « Travaux Niveau 3 – BBC Rénovation" si elle est conventionnée par la Région pour la partie audit ou/et conventionnée par la Région pour la partie travaux. Les entreprises conventionnées font partie d'un réseau d'acteurs de la rénovation énergétique de la maison individuelle (70 conseillers dans 15 structures et de 15 auditeurs pour la partie audit et 70 rénovateurs BBC pour la partie travaux). Le dispositif permet d'aider aussi des rénovations moins ambitieuses vous trouverez toutes les informations en cliquant sur les liens ci-dessous.

En savoir plus sur le [réseau des acteurs](#)

En savoir plus sur les [Chèques éco-énergie Normandie](#)

Peuvent être rénovateur BBC Normandie,

- Les architectes
- Les maîtres d'œuvres
- Les entreprises générales du bâtiment et les entreprises artisanales (soit en candidat unique soit en groupement)